
**Centre de gestion
de la route Ouest**

Quai du Bassin
18100 Vierzon

Tél : 02.48.51.98.59
Fax : 02.48.51.98.60

Mèl : routes.ouest@departement18.fr

ARRETE DU

portant interdiction de la circulation
sur la RD60,
pendant l'exécution du chantier
de curage de fossé

Commune de BERRY-BOUY / SAINT-DOULCHARD
pendant 17 jours dans la période
du 26/02/2018 au 30/03/2018

Arrêté n° : O18184AT

Le Président du Conseil départemental du Cher,

Le Maire de BERRY-BOUY,

VU le code de la route,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général des propriétés des personnes publiques,

VU le code de la voirie routière,

VU le livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, et notamment la 8ème partie (signalisation temporaire), modifiée par arrêté du 6 décembre 2011 relatif à l'approbation des modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

VU le décret n°2009-615 du 3 juin 2009, modifié par le décret n° 2010-578 du 31 mai 2010 et modifié par le décret n°2016-762 du 8 juin 2016, fixant la liste des routes à grande circulation et en particulier la RD60,

VU la circulaire du ministère de la transition écologique et solidaire, du ministère chargé des transports du 8 décembre 2017 relative au calendrier des jours "hors chantiers" 2018,

VU le règlement général de voirie du 7 juin 1993, modifié, relatif à la conservation et à la surveillance des routes départementales,

VU l'avis de Madame la Préfète émis au titre de la police de la circulation sur cette route à grande circulation n°D60 en date du

VU l'arrêté n° D 2017-1205 du 8 décembre 2017, portant délégations de signatures au sein de la Direction générale adjointe de l'Aménagement et du développement des Territoires,

VU l'arrêté du Président du Conseil départemental n° 1/2018 du 2 janvier 2018, portant délégation de signature à M. Michel Gouttebessis, directeur des routes, et à certains de ses collaborateurs,

VU l'avis du maire de la commune de SAINT-DOULCHARD,

VU la demande du 06/02/2018, reçue le 06/02/2018, présentée par CFR demeurant Rue Louis Mallet 18000 BOURGES,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers et des personnels travaillant sur le chantier de curage de fossé, il est nécessaire d'interdire la circulation sur la RD60 du PR3+943 au PR7+204 pendant la durée des travaux.

Sur proposition du Chef du Centre de gestion de la route,

ARRETE

ARTICLE 1

Entre le 26/02/2018 et le 30/03/2018, durant 17 jours, la circulation sera interdite à tous les véhicules sur la RD60 du PR3+943 au PR7+204.

ARTICLE 2

Durant cette période, la circulation de tous les véhicules, sauf transports scolaires et lignes régulières, sera déviée comme suit :

DANS LE SENS MEHUN SUR YEVRE VERS SAINT-DOULCHARD :

- sur RD60 sortie de BERRY BOUY prendre RD160
- au carrefour RD160/RD2076 prendre RD2076 direction BOURGES
- au giratoire RD2076/ RD400 prendre RD400 direction LA CHAPELLE SAINT URSIN
- au giratoire RD400/RD60 (porte de BERRY BOUY) Fin de Déviation

DANS LE SENS SAINT-DOULCHARD VERS MEHUN SUR YEVRE :

- Même itinéraire en sens inverse

ARTICLE 3

Les routes aboutissant sur la RD60 du PR3+943 au PR7+204 seront rabattues sur l'itinéraire de déviation.

ARTICLE 4

Les dispositifs de signalisation nécessaires au balisage du chantier et à la réglementation de la circulation seront mis en place et entretenus de jour comme de nuit par CFR conformément aux dispositions de la 8ème partie (signalisation temporaire) du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

Les dispositifs de signalisation nécessaires au balisage du chantier seront mis en place par le CGR OUEST et entretenus de jour comme de nuit par le CFR conformément aux dispositions de la 8ème partie (signalisation temporaire) du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

ARTICLE 5

Le présent arrêté sera affiché aux extrémités du chantier.

ARTICLE 6

Son titulaire est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de la réalisation de ces travaux ou de cette manifestation.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 7

le directeur des routes,
le chef du centre de gestion de la route Ouest,
le commandant du groupement de gendarmerie du Cher,
le CFR ,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

la directrice départementale des territoires du Cher,
les maires de BERRY BOUY, SAINT-DOULCHARD,
le chef du service des transports,
le chef du service des transports région Centre,
le directeur du service départemental d'incendie et de secours,
le responsable du SAMU,

sont destinataires d'une copie pour information.

Annexe

Schéma de déviation

Le Maire de Berry-Bouy

**Le Président du Conseil départemental,
Pour le Président et par délégation,
Le Chef du Centre de Gestion de la Route**



Christophe BERGER

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des arrêts temporaires de circulation et des permissions de voirie. Les destinataires des données sont les communes, les préfectures, les services de secours et les gendarmeries concernées.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au "Correspondant Informatique et Libertés - Conseil départemental - 1, Place Marcel Plaisant - CS N° 30322 - 18023 Bourges CEDEX".

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la notification.

LISTE DES PANNEAUX



2



2



2



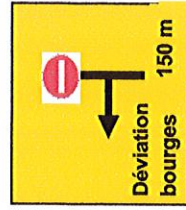
2



6



4

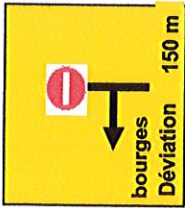


1

 Sur RD 60 à la sortie de BERRY - BOUY prendre RD 160 jusqu' au carrefour de la RD 2076, Prendre la RD 2076 jusqu au giratoire porte de Vierzon
 Au giratoire porte de VIERZON prendre RD 400 jusqu 'au giratoire porte de BERRY -BOUY

Meme circuit sens inverse

1 : 150 m avant carrefour RD160 / RD 60



2 : Carrefour RD 60 / RD 160



3 : Carrefour RD 160 / RD 2076



4 : Giratoire porte de VIERZON



5 : Giratoire porte de BERRY-BOUY



6 : RD 400 150 m avant giratoire



7 : RD 160 150 m avant carrefour RD 160 / RD 60

